

# Annexe sanitaire au règlement intérieur



Vous trouverez dans cette annexe les modifications apportées au règlement, qui s'appuient sur le protocole diffusé par l'Education Nationale le 21 juillet 2020. Cette annexe au règlement intérieur du collège est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. La présence de votre enfant implique le respect du **Règlement intérieur et de cette annexe.**

## 1. ACCUEIL DES ÉLÈVES

- Le collège accueille à nouveau tous les élèves et leur présence est obligatoire.
- L'entrée au collège se fait par l'entrée principale, aux horaires habituels.
- Chaque élève devra avoir en sa possession du gel hydro-alcoolique, deux masques et 2 sachets de rangement.
- En cas d'oubli répété, le collège n'acceptera pas l'élève. Les parents seront alors contactés pour récupérer leur enfant.
- Le **port du masque est obligatoire toute la journée, EN CLASSE comme sur LA COUR ou dans les déplacements**

## 2. RESPONSABILITÉS DES FAMILLES

- Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée avant le départ pour le collège le matin et au retour à la maison.
- La famille veillera à ce que son enfant vienne au collège avec **son kit sanitaire: un gel hydroalcoolique personnel, 2 masques propres pour la journée** ainsi que 2 sacs de rangement (type sac congélation): un pour les masques propres et l'autre pour le masque sale.
- Les parents devront veiller à ce que leur enfant ait son matériel scolaire car aucun prêt ne sera possible.
- Chaque enfant aura été informé par ses parents des modifications du règlement (présente annexe) avant la rentrée au collège.
- Outre la **surveillance de l'apparition des symptômes chez leur enfant**, les parents seront invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège le matin. En cas de symptômes évocateurs, ou de fièvre supérieure à 37,8°C, l'enfant ne devra pas se rendre au collège. La famille devra prendre avis auprès du médecin traitant et prévenir la vie scolaire ([viescolaire@stjojanze.fr](mailto:viescolaire@stjojanze.fr)).

### Symptômes évocateurs

- fièvre supérieure à 37,8°C
- troubles ORL (congestion nasale, écoulement nasal, maux de gorge)
- toux sèche
- sensation de fatigue
- courbatures
- troubles digestifs
- Pour toute question relative au COVID 19, il est possible d'appeler au 0800 130 000
- En cas de doutes concernant les symptômes de votre enfant, un appel au médecin traitant ou au 15 peut être utile et souhaitable.

## 3. GESTION D'UN CAS SUSPECT AU COLLÈGE

- Si des symptômes évocateurs d'infection COVID-19 sont constatés par le personnel du collège, l'élève sera immédiatement isolé dans la salle prévue à cet effet à côté de la permanence. Les parents seront avertis et devront prendre contact avec le médecin traitant.
- Une prise de température pourra être réalisée par une personne de la vie scolaire.

- Lorsqu'un cas positif est détecté, il est souhaitable que tous les membres du foyer soient testés. L'enfant sera confiné à domicile pendant 14 jours. L'isolement sera prolongé si d'autres cas sont détectés au sein de la famille.
- L'enfant ne pourra pas être accepté de nouveau au collège sans certificat médical.
- Lorsqu'un cas sera détecté dans l'établissement, l'Agence Régionale de Santé nous accompagnera alors quant à la mise en quatorzaine partielle ou toute autre mesure allant jusqu'à la fermeture de l'établissement.

#### 4. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le collège a fait le choix pour un an d'attribuer une salle à chaque classe, afin de limiter les déplacements et le brassage.

- Salles de classe  
 Une salle sera attribuée à chaque classe et ce sont les enseignants qui se déplaceront. Les élèves se déplaceront uniquement pour les cours en salles spécialisées : SVT, Sciences Physiques, Technologie et Éducation Musicale, Arts Plastiques et les cours en groupe tels que les LV2, Latin, Grec ou Atelier Anglais  
 Les heures de permanence se feront en salle de permanence, tant que le protocole sanitaire reste inchangé.  
 Les cours d'EPS reprennent comme habituellement. Le port du masque est obligatoire lors des déplacements et dès que l'enseignant le juge nécessaire.
- Responsabilisation des élèves  
 La propreté et l'hygiène font partie de l'éducation que vous donnez à vos enfants et dont nous sommes le relais. La crise sanitaire que nous traversons nous amène aussi à repenser cet aspect de notre vie en commun. Ainsi:
  - Chaque classe aura un plan de classe connu de tous et chaque élève est responsable de la propreté de sa table et de son environnement. Toutes les salles sont dotées du matériel nécessaire à leur entretien.
  - Quatre "**Ambassadeurs Propreté**" seront désignés chaque semaine afin d'assurer le nettoyage régulier de la salle (en complément du nettoyage et de la désinfection effectués par le personnel de ménage).

##### **Leur rôle:**

*Dans la journée:*

- ils ouvrent les fenêtres pour aérer la salle à chaque récréation
- ils sont vigilants quant à l'application du protocole (gel, respect du port du masque...)

*5 minutes afin la fin de leur dernière heure de cours dans leur salle:*

- Les élèves sortent ou se mettent au fond de la classe, et toujours sous la responsabilité de l'adulte
- Ils ouvrent les fenêtres même en hiver, balayent la classe; vident les poubelles; nettoient les bureaux et le tableau
- L'adulte pulvérise sur les tables, interrupteurs, poignées de porte le produit virucide qui auto-agit sans frotter.

Lors d'un accès ponctuel d'un groupe ou d'une classe dans une salle (salles spécialisées, groupes de langues ou temps d'A.P.), le cours s'arrête 5 minutes avant la fin et le même protocole de nettoyage sera appliqué. Des "Ambassadeurs Propreté" pourront être nommés pour les cours en groupe, si besoin.

## 5. MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES

- **Hygiène des mains**
  - Les élèves se laveront les mains systématiquement à l'entrée en classe (gel hydro alcoolique).
  - Un lavage minutieux des mains se fera également avant et après chaque repas.
  - Ce lavage minutieux se fera également avant d'aller aux toilettes et après y être allé, ainsi qu'après s'être mouché (un mouchoir jetable à usage unique devra être utilisé).
- **Distanciation physique**
  - La distanciation physique en classe, et dans tous les déplacements, n'est plus obligatoire en raison du port du masque en toute circonstance. Elle reste un geste barrière important et que nous invitons chacun à respecter dès que possible.
- **Désinfection des locaux, des espaces, du matériel**
  - Des poubelles, du désinfectant et du gel hydro alcoolique seront disponibles dans toutes les salles de classe et lieux de vie.
- **Repas**
  - Les repas seront à nouveau proposés au collège à partir de la rentrée.
  - Un protocole particulier permettra de respecter les gestes barrières:
    - **A l'arrivée**
      - File d'attente avec le masque
      - Gel à l'entrée obligatoire
      - Quand je remplis mon plateau: Tout ce que je touche = je le garde !
    - **A table:**
      - j'enlève mon masque et le mets sur mon bras
      - si besoin, je demande la permission de me déplacer au surveillant.
      - je remets alors mon masque le temps de mon déplacement
      - pas d'échanges de nourriture
    - **Quand j'ai fini:**
      - je laisse ma table propre (miettes et déchets dans mon plateau)
      - Je remets mon masque avant de me lever
  - Chaque semaine, des élèves de 2 classes seront en responsabilité de la distribution de l'eau afin de respecter les gestes barrières.
  - Nous invitons les familles à doter leur enfant d'une gourde personnelle pour s'hydrater au cours de la journée et aussi de répondre aux exigences sanitaires et écologiques.
  - L'espace de restauration sera désinfecté quotidiennement.

## 6. TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour favoriser le transport de tous les élèves, la distanciation n'étant plus obligatoire, le port du masque est donc obligatoire dans les transports scolaires.